

PER
B-225

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ
Abonnement payable d'avance
Canada—Excepté cité de Québec..... 75c.
Cité de Québec et pays étrangers..... 1.50
Tarif des annonces .07 la ligne.
Annonces classifiées 1c. du mot minimum .50 sous.
Pour abonnement et annonces écrire au "Bulletin de la Ferme", 88 Côte de la Montagne, Québec.
Cassier postal 129—Télép. 4297

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès

ADMINISTRATION & RÉDACTION
88 CÔTE de la MONTAGNE 88
QUÉBEC

RÉDACTION ET COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux intérêts de la ferme et du foyer rural.

Elle est rédigée par un comité de techniciens et de praticiens agricoles, assistés de collaborateurs occasionnels et de correspondants de diverses institutions agricoles. Toute collaboration est sujette au contrôle du directeur.

Les correspondances concernant la rédaction doit s'adresser au Directeur du "Bulletin de la Ferme", Cassier postal 129, Haute-Ville, Québec.

Volume XI

QUEBEC, LE 23 AOUT 1923

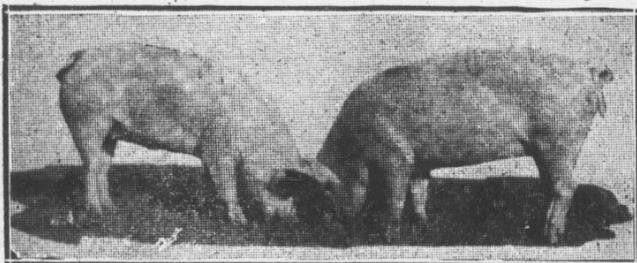
Numéro 34

Cette page est réservée à la Coopérative Fédérée de Québec.

Aux patrons et fabricants

NOUS REPRODUISONS CI-DESSOUS UN ARTICLE PARU CES JOURS DERNIERS DANS UN JOURNAL DE QUEBEC.

Lards à Bacon



Le temps est maintenant arrivé pour les cultivateurs de commencer à mettre sur le marché leurs porcs du printemps.

Comment avoir les meilleurs prix du marché? Voilà la question que doit se poser chaque intéressé.

Nous n'hésitons pas à recommander aux cultivateurs de ne pas attendre trop longtemps pour envoyer leurs porcs à la coopérative. Nous insistons sur le fait qu'ils ne doivent pas viser à en faire des lards gras.

Les compagnies de salaison offrent dès maintenant une prime de 10% sur les prix du marché pour tout lard, type à bacon, c'est-à-dire élané, bien développé, régulier sur le dos et sur les côtés et pas trop gras.

Tous les porcs arrivant sur le marché sont classifiés par une loi fédérale. Lorsqu'ils sont classés comme "select", ils sont considérés comme étant du type de "lards à bacon".

C'est ce produit-là que nous devons chercher à faire, car la demande en est très considérable et les prix payés sont les plus élevés; ainsi, la semaine dernière, l'on a payé jusqu'à \$11.25 du cent livres, pour des lards de type à bacon.

Que les intéressés soient donc tenus pour avertis!

Avis aux Fabricants

La Commission Fédérale vient de prendre une décision importante au sujet du paraffinage des boîtes à beurre:

A l'avenir, tout le beurre emballé dans des boîtes non paraffinées sera classé No 2.

La commission agit ainsi, en vertu d'un règlement spécial de ses statuts.

Nous avons cru devoir attirer immédiatement l'attention de nos expéditeurs ainsi que tous les intéressés sur cette nouvelle mesure, afin d'éviter des pertes d'argent et autres ennuis du même genre.

L'on sait que la Coopérative soumet à la classification fédérale tout le beurre et le fromage qui lui sont expédiés. En cela, elle se trouve sur le même pied que toutes les autres maisons vendant le beurre et le fromage pour les cultivateurs.

En plus, la Coopérative dispose des services d'un classificateur-surveillant, du Ministère de l'Agriculture de Québec, qui envoie, à chaque expéditeur, un rapport éducatif donnant la cause du défaut et le remède à apporter pour amener une amélioration dans chaque lot de beurre ou fromage classifié.

La Coopérative Fédérée est la seule organisation de vente de beurre et fromage qui donne ces derniers renseignements. C'est ce qu'elle a toujours fait à venir jusqu'à ce jour. Même avec l'application de la classification fédérale, cette année, elle n'a pas cru devoir discontinuer cette pratique, dans le meilleur intérêt des cultivateurs de la province.

La vente de la crème

Il y a à peine un mois, l'honorable sénateur Boyer mettait les cultivateurs de Québec en garde contre l'envoi en trop grande quantité, de leur crème aux Etats-Unis. Il émettait l'opinion que cette expédition excessive de la crème canadienne entraînerait la fermeture d'un grand nombre de fabriques, et désorganiserait partiellement notre fabrication de beurre et de fromage, conséquence d'autant plus sérieuse, qu'advenant une élévation de droits suffisants pour arrêter l'exportation de la crème, nous serions dépourvus de nos fabriques pour convertir nos produits laitiers en beurre et en fromage.

Or, les Etats-Unis viennent d'augmenter de vingt à vingt-deux centins le gallon, les droits sur l'entrée de la crème canadienne en territoire américain.

L'on prévoit, en outre, que cette augmentation de droits n'est pas la dernière et que le tarif américain pour ce produit sera considérablement élevé avant longtemps.

Tout ceci démontre combien le sénateur Boyer avait raison lorsqu'il conseillait la prudence aux cultivateurs de Québec.

Nous nous joignons à lui pour appuyer auprès de nos agriculteurs sur le danger que comporte cette orientation nouvelle, sujette aux caprices d'un tarif sur lequel nous n'avons aucun contrôle, et qui peut laisser, à un moment donné, nos producteurs laitiers sans marché, sans organisation, à la merci des quelques commerçants qui les poussent dans cette voie dangereuse, et qui ne se feront pas faute de les exploiter, plus tard, lorsqu'ils en auront l'occasion.

Bluets du Lac St-Jean

Les RR. PP. Trappistes, de Mistassini ont entrepris, comme on le sait, de mettre des bluets en conserves.

Comme ils ont choisi la Coopérative Fédérée pour écouler cet excellent produit, nous invitons nos lecteurs à ne pas s'approvisionner de cette conserve sans consulter les prix de la Coopérative.

La fabrication, telle qu'elle est faite présentement à Mistassini, est exécutée d'après les méthodes scientifiques les plus modernes, grâce à une installation qui ne laisse rien à désirer.

Un soin tout particulier est apporté au triage et à la classification des bluets mis en boîtes.

En autant qu'elle est concernée, la Coopérative Fédérée escompte la faveur du public consommateur, agricole et autre, pour ce produit d'origine bien canadienne, dont la réputation n'est plus à faire.

Poissons de la Gaspésie

Un département vient d'être ouvert à la Coopérative Fédérée, pour la vente du poisson gaspésien, sur le marché de Montréal et ailleurs.

Dans le même temps, l'on est à organiser des coopératives locales dans cette région, pour effectuer la préparation et l'expédition de ce produit.

Les activités de la Coopérative Fédérée finiront vraisemblablement par s'étendre à tous les produits agricoles. La coopération de tous les cultivateurs lui est cependant nécessaire pour réaliser ce programme.

Tout en étant reconnaissante à ceux qui la soutiennent, la Coopérative Fédérée continue de faire appel à tous les agriculteurs sans distinction.

En coopération, plus il y a d'entente, d'entraide de tous, plus le profit est grand pour chacun.

J.B.C.

23

23

23